

faits par les Députations solennelles de l'Assemblée des Etats-Généraux & de toutes les Provinces de l'Union, à la Princesse Royale veuve du défunt Stadhouder; lesquelles Députations ont été chargées de recevoir de cette Princesse, en qualité de Gouvernante de ces Provinces & de Tutrice du Prince Héritaire, le serment requis, en la forme que l'avoit prêté sa S. A. Sérénissime, en acceptant la commission qui lui avoit été déferée à son avènement au Stadhouderat; ce qui a été exécuté. Les provisions concernant les affaires de justice, sont présentement expédiées en cette qualité à Son Altesse Royale, & toutes fonctions exercées de la même manière qu'elles l'avoient été par le feu Stadhouder en sa qualité de Capitaine & Amiral Général de la République.

La mort du Stadhouder a été notifiée avec cérémonie, à tous les Ambassadeurs étrangers, & l'on a expédié en même tems divers Couriers & sur tout à *Londres*, pour y aller porter la nouvelle de ce triste événement. Les complimens de condoléance ont encore suivis, & c'est le Comte de Holdernesse, qui a été envoyé de *Londres* exprès par le Roi de la Grande-Bretagne, pour s'acquitter auprès de la Princesse Royale, d'une pareille commission; ce qu'il a fait le 3. Novembre. Les jours suivans il s'est rendu chez les différens Membres du Gouvernement & chez le Conseiller Pensionnaire. Il a eu avec eux plusieurs conférences, dans lesquelles il leur a fait part du sujet de la commission dont le Roi son Maître l'avoit chargé tant auprès de la Princesse qu'auprès des Etats Généraux. Le 9. s'étant rendu, accompagné de Mr. d'Ayrolles, Ministre Britannique, chez le Comte de Bentinck, Président de l'Assemblée